

# REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER OPEN DE FRANCE SUPERLEAGUE

Les communications et procédures se feront exclusivement via la plateforme informatique dédiée.

Sauf dispositions contraires, le règlement concerne les Opens de France Masculins et Féminins.

La qualification pour l'Open de France se fait en fonction du classement des équipes à l'issue du circuit des Opens Plus.

Chaque équipe est classée en fonction du total des points FFBB obtenus uniquement sur le circuit des Opens Plus :

- 1 500 points pour l'équipe 1ère
- 750 points pour l'équipe 2ème
- 500 points pour les 3ème et 4ème
- 300 points pour les 5ème, 6ème, 7ème et 8ème
- 200 points pour les 9ème, 10ème, 11ème et 12ème
- Les équipes du tournoi de qualification marquent 100 points
- Un bonus de 500 points est attribué à toute équipe ayant participé à 5 Opens Plus ou plus

Les 17 équipes ayant totalisé le plus de points sont qualifiées à l'Open de France, à cela s'ajoute une wild card FFBB.

## ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE (Février 2020)

### 1.1 Tournoi de qualification

#### Phase 1

Les 8 équipes sont réparties en 2 poules comptant chacune 4 équipes. Les poules sont **définies en fonction du ranking FFBB Circuit Open Plus.**

**Poule A : 10 / 13 / 14 / 17**

**Poule B : 11 / 12 / 15 / 16**

Les équipes de chacune des poules se rencontrent une fois et à l'issue des matchs un classement est établi pour chaque poule.

#### Phase 2

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque poule sont qualifiées pour les demi-finales. Elles sont déterminées selon le principe suivant :

- A1 contre B2 (match sec)
- B1 contre A2 (match sec)

Accession au tournoi final

Les deux équipes vainqueur des demi-finales sont qualifiées pour le tournoi final sans qu'elles n'aient à se rencontrer **lors d'un match**.

**1.2 Tournoi final**Phase 1

Les 12 équipes sont réparties en 4 poules comptant chacune 3 équipes. Les poules sont définies **en fonction du ranking FFBB Circuit Open Plus**.

**En l'absence de demande de Wild-Card, la 18ème équipe du ranking FFBB Circuit Open Plus sera qualifiée à l'Open de France.**

**Si la Wild Card est attribuée à l'équipe vainqueur de l'édition précédente, elle sera tête de série 2 du tournoi.**

**Si la Wild-Card est attribuée à une équipe qui n'est pas vainqueur de l'édition précédente, sa position dans les têtes de série dépendra de son ranking FIBA par rapport aux autres équipes.**

Les équipes de chacune des poules se rencontrent une fois et à l'issue des matchs un classement est établi pour chaque poule.

Phase 2

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque poule sont qualifiées pour les quarts de finale.

Le tableau des quarts de finale est généré par l'Event Maker FIBA et ne change plus pour les demi-finales et la finale.

Les équipes qualifiées disputent ensuite les demi-finales puis la finale sur des matchs secs.

L'équipe vainqueur est désignée « Vainqueur de l'Open de France ».

**1.3 Master Européen et Mondial**

L'Open de France Superleague Masculin est qualificatif au Master Européen, lequel qualifie au Master Mondial, dans les conditions prévues par la FIBA.

**1.4 Concours**

3 concours sont organisés pendant l'Open de France :

- Concours de dunks (hommes)
- Concours de dextérité (femmes)
- Shooting contest (mixte)

Le concours de dunks est ouvert à des joueurs licenciés titulaires d'une licence conforme aux règles de qualification de l'Open de France, mais non qualifiés à l'Open de France.

Le concours de dextérité et le shooting contest sont exclusivement réservés aux joueurs qualifiés pour l'Open de France.

Les concours sont régis par des règlements spécifiques.

<p><b>ARTICLE 2 - ÉQUIPES (Février 2020)</b></p>	<p><u>Tournoi de qualification</u> :</p> <p>8 équipes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipes classées de la 10<sup>ème</sup> à la 17<sup>ème</sup> place parmi les équipes ayant totalisé le plus de points au ranking <b>FFBB Circuit Open Plus</b> tout au long du circuit Open Plus</li> </ul> <p><u>Tournoi final</u> :</p> <p>12 équipes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les 9 équipes les mieux classées parmi les équipes ayant totalisé le plus de points au ranking <b>FFBB Circuit Open Plus</b> tout au long du circuit Open Plus ;</li> <li>- 2 équipes issues du tournoi de qualification ;</li> <li>- 1 wild-card délivrée par la FFBB.</li> </ul>					
<p><b>ARTICLE 3 - EFFECTIF DES EQUIPES</b></p>	<p><b>3.1 Effectif d'une équipe pour un Open de France</b></p> <p>Après le dernier Open Plus du circuit, le Pôle 3x3 classe l'ensemble des équipes selon le ranking <b>FFBB Circuit Open Plus</b>.</p> <p>Dans les deux jours suivants la parution du classement, le capitaine de chaque équipe définit les quatre joueurs qui composeront l'effectif de l'équipe pour l'Open de France.</p> <p>Il valide ainsi la participation de son équipe et les joueurs qui la composeront effectivement.</p> <p>Si une équipe est dans l'impossibilité de présenter 3 joueurs lors des qualifications ou du tableau final, elle doit en informer par téléphone, et confirmer par mail, l'organisateur et le Pôle 3x3 au plus tard une semaine avant le tournoi.</p> <table border="1" data-bbox="421 1317 1182 1411"> <tr> <td rowspan="2">Nombre de joueur(se)s obligatoires dans l'effectif de l'équipe</td> <td>Minimum</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Maximum</td> <td>4</td> </tr> </table> <p><b>3.2 Remplacement pour inaptitude médicale</b></p> <p><b>En cas d'impossibilité de participation d'un joueur, l'équipe</b> peut remplacer ce joueur par un autre joueur de sa liste, titulaire d'une licence autorisée, et sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité du joueur indisponible à participer à la compétition.</p> <p>Ce type de remplacement, <b>doit intervenir</b> entre la clôture de l'inscription et le début de l'Open, et ne peut être effectué que deux fois pour chaque équipe.</p>	Nombre de joueur(se)s obligatoires dans l'effectif de l'équipe	Minimum	3	Maximum	4
Nombre de joueur(se)s obligatoires dans l'effectif de l'équipe	Minimum		3			
	Maximum	4				

	Types de licences autorisées (nb maximum)	<b>Socle de licence et extension Compétition</b>	<b>Sans limite</b>
		Licence Superleague / Juniorleague	Sans limite
	Nombre de joueur(se)s bénéficiant d'un surclassement		<b>Sans limite</b>
<b><u>ARTICLE 4 - REGLES DE QUALIFICATION</u></b> <b>(Février 2020)</b>	<p>Un joueur ne peut s'inscrire que pour le compte d'une seule équipe pour l'Open de France.</p> <p>La conformité des effectifs à l'ensemble des dispositions règlementaires, et notamment les règles de participation, est contrôlée par le Manager d'organisation 3x3.</p> <p>Ce contrôle intervient en amont du déroulement du tournoi, dès que l'équipe a transmis la liste de son effectif, et à tout moment lors du tournoi.</p> <p>Toute équipe déclarant un effectif non-conforme verra son inscription refusée.</p>		
<b><u>ARTICLE 5 - STATUT DES JOUEURS</u></b>	<p>Les joueurs doivent avoir un profil FIBA 3x3 validé sur le site <a href="http://www.play.fiba3x3.com">www.play.fiba3x3.com</a></p> <p>Le manager d'organisation 3x3 vérifie la conformité des profils FIBA 3x3 des joueurs et à défaut, l'inscription du joueur sera refusée.</p>		
<b><u>ARTICLE 6 - REGLEMENT DE JEU APPLICABLE</u></b>	FIBA 3x3 – Règles officielles		
<b><u>ARTICLE 7 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u></b>	Se référer au cahier des charges		
<b><u>ARTICLE 8 - SALLE</u></b>	Classement : H1		
<b><u>ARTICLE 9 - SURCLASSEMENT</u></b>	<p>Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin, conformément au règlement médical de la fédération. Sa date d'effet est celle du dépôt au comité départemental du certificat médical autorisant le surclassement.</p> <p>Est assimilée à la date de dépôt, la date d'envoi du certificat médical par lettre recommandée.</p>		
<b><u>ARTICLE 10 - CAS PARTICULIERS</u></b>	<p>Les joueurs licenciés au sein d'une fédération étrangère peuvent participer aux Opens Plus à la condition nécessaire qu'ils justifient d'une licence Superleague 3x3, <b>laquelle ne nécessite pas de lettre de sortie.</b></p>		
<b><u>ARTICLE 11 - PRIZE MONEY</u></b>	<p>L'organisateur doit verser un Prize Money pour chaque Open Plus (masculin et féminin) d'un montant minimum 5 000 euros, réparti de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 000 euros à l'équipe vainqueur</li> <li>- 1 000 euros à l'équipe finaliste</li> <li>- 600 euros aux demi-finalistes</li> <li>- 200 euros aux quarts de finalistes</li> </ul>		

## 12 - FORFAIT ET REMPLACEMENT (Février 2020)

En cas de forfait d'une ou plusieurs équipes, la Fédération pourvoit au remplacement de celles-ci en invitant les équipes classées au-delà de la 17<sup>ème</sup> place à l'issue du circuit Open Plus dans leur ordre de classement **au ranking FFBB Open Plus**.

## ARTICLE 13 - OFFICIELS (Février 2020)

### 13.1 Les Refs

**Jusqu'à 8 Refs peuvent être** désignés par la Commission 3x3. Ils officient indifféremment sur le tableau masculin ou féminin.

### 13.2 Le Manager d'organisation 3x3

Deux Managers d'organisation 3x3 sont désignés par la Commission 3x3.

Ils sont présents à compter de la veille du tournoi.

Ils s'assurent de la présence de tous les Refs et les répartissent sur l'ensemble des rencontres de l'Open de France.

Ils veillent à la bonne organisation et au bon déroulement de l'Open de France, ainsi qu'au respect du cahier des charges.

#### **Il vérifie les licences, profils 3x3 et des conditions de participation.**

Le Manager d'organisation 3x3 traite sans délai les réclamations ou contestations éventuelles sur l'application du présent règlement et/ou du règlement de jeu (à l'exception des cas de réserves en application de l'article 15), en qualité de juge unique. Ses décisions sont insusceptibles de recours.

Il contrôle les résultats renseignés dans l'Event Maker et les transmet à la Fédération.

Après la compétition, il établit un rapport à l'attention de la Fédération sur l'organisation et le respect du cahier des charges par l'organisateur, et sur l'activité des Refs.

## ARTICLE 14 - EXPLOITATION DE L'OPEN DE FRANCE

### 14.1 Billetterie

L'organisateur a le choix de faire payer un droit d'entrée ou de laisser l'entrée gratuite.

### 14.2 Droits d'exploitation

Les droits d'exploitation de chaque Open relèvent de la propriété exclusive de la Fédération.

### 14.3 Droit d'image

L'organisateur veille à :

- Recueillir, le cas échéant, toutes les autorisations individuelles nécessaires,
- Informer le public si une ou des captations d'images sont effectuées lors de son tournoi pour une diffusion ou utilisation ultérieure.

**ARTICLE 15 - RESERVES**

Pour toute réserve concernant la qualification de joueurs et/ou d'équipes à l'Open de France, une procédure est mise en place, dans les conditions suivantes :

1. Délai de dépôt : la réclamation doit être déposée au plus tard 2 jours après la parution de la liste définitive des équipes qualifiées à l'issue du dernier tournoi du circuit Open Plus.
2. Modalités de dépôt : la réclamation doit être faite par écrit (courriel ou courrier) auprès de la fédération, à l'attention du Pôle fédéral 3x3.
3. Les personnes compétentes : au minimum deux membres de la Commission 3x3
4. Examen de la réclamation et décision : la réclamation est étudiée dans les 24 heures suivant son dépôt et la décision qui en découle est immédiate. Les personnes ayant déposé cette réclamation sont informées immédiatement de cette décision.

Cette décision est insusceptible de recours interne.

**ARTICLE 16 - ORGANISATEUR**

Les candidats à l'organisation d'un tournoi Open Plus doivent se conformer au cahier des charges établi par la FFBB, lequel prévoit les conditions auquel l'organisateur doit répondre.

L'Open de France est attribué annuellement par décision du Bureau Fédéral.

